

221C1504
FR0010613471-FS0509

23 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUEZ (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir 34 482 809 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 5,39% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	18 807 478	2,94
Détention (par assimilation)	15 675 331	2,45
Total Société Générale	34 482 809	5,39

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUEZ hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 11 388 390 actions SUEZ réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 5 *calls* option listés à dénouement physique portant sur 458 300 actions SUEZ, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2021 et le 16 décembre 2022, à des prix unitaires par action compris entre 17 € et 20 € ; et
- une position acheteuse sur un contrat d'achat à terme portant sur 10 930 090 actions SUEZ, dénouables à tout moment jusqu'au 20 mars 2026.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 286 941 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant d'une position acheteuse sur 1 *equity linked swap sur panier* à dénouement en espèces portant sur autant d'actions SUEZ, exerçables à tout moment jusqu'au 6 juillet 2021.

¹ Sur la base d'un capital composé de 639 339 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.